

FLASH

lundi 9 juillet 2007

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

Motu Proprio : Un fidèle meilleur théologien que Mgr Fellay ?

Le Motu : un piège à gogos qui ne connaissent pas leur catéchisme

Un fidèle de la FSSPX réagit au *Motu Proprio* et aux textes de Mgr Fellay, et exprime son indignation face à l'impassibilité du successeur de Mgr Lefebvre devant la trahison du fondateur

« Ca y est ! Le fameux et fumeux *Motu proprio* de Ratzinger, leur idole, vient de sortir !

Voici quelques réflexions personnelles après lecture du texte et de la **lettre adressée aux "évêques"** :

- Ratzinger évite soigneusement de dire que Saint Pie V **codifia, à perpétuité, la Saint Messe en interdisant à quiconque d'y toucher et en donnant à tous les prêtres la pleine liberté de la dire (sans aucune condition ni restriction contrairement à Ratzinger !)**... Il est vrai que se serait là reconnaître les erreurs des pontifes conciliaires et la sienne...

- Après un historique partiel des réformes *liturgiques*, Ratzinger ne parle qu'exclusivement du **missel du "bienheureux Jean XXIII", présenté comme le rite ancien, et non de celui "de Saint Pie V" !!** Cela ne gêne-t-il pas Mgr Fellay ? Visiblement pas... Alors que Ratzinger affirme que c'est le "*Missel romain promulgué par le bienheureux Jean XXIII en 1962 qui n'a jamais été abrogé*", Mgr Fellay déclare béatement que Benoît 16 affirme "*avec clarté que le Missel Romain promulgué par Saint Pie V n'a jamais été abrogé*" !! Ratzinger veut, par cette référence à Jean XXIII, pousser la FSSPX à s'habituer, à se familiariser et enfin à adhérer pleinement à l'église conciliaire, à ses chefs et à son vocabulaire !!!

- Selon Ratzinger, "*de nombreux fidèles se sont attachés et continuent à être attachés avec un tel amour et une telle passion aux formes liturgiques précédentes, qui avaient profondément imprégné leur culture et leur esprit*". C'est donc seulement pour satisfaire un attachement sentimental et attirer à lui certains nostalgiques que ce texte fut publié. Ce rite est autorisé "*en raison de son usage vénérable et antique*". Bref, une belle pièce de musée respectable !! D'ailleurs, Ratzinger tient à le préciser : le rite de Saint Pie V et celui de Paul VI sont les deux expressions de "*la même 'lex orandi'*" qui "*n'induisent aucune division de la 'lex credendi' de l'Eglise*" **!!!! C'est là tout le contraire de ce que disait Mgr Lefebvre !!! Mais cela, Mgr Fellay semble l'avoir oublié et se félicite de la publication de ce texte sans émettre une seule réserve !!!**

- "*Il n'est pas convenable de parler de ces deux versions du Missel Romain comme s'il s'agissait de 'deux rites'. Il s'agit plutôt d'un double usage de l'unique et même Rite*". Les rites de Paul VI et de Saint Pie V constituent un seul et même rite !!! On aura tout vu !!!

- "*L'usage du missel de 1962... est toujours resté autorisé*". C'est un malentendu, sans doute ! En effet, selon Ratzinger, "*on a probablement supposé que cela ne concernerait que quelques cas particuliers, que l'on résoudrait localement, au cas par cas*". Bref, on voulait s'occuper de ces vieux nostalgiques, les éliminer, mais on les a sous-estimer. On va donc, aujourd'hui, se charger d'eux, mais autrement... C'est le but du *Motu proprio* de Ratzinger.

- "*Les deux Formes d'usage du Rite Romain peuvent s'enrichir réciproquement : dans l'ancien Missel pourront être et devront être insérés les nouveaux saints, et quelques-unes des nouvelles préfaces*". **Ratzinger veut, par là, préparer les esprits à sa "*réforme de la réforme*", c'est à dire à l'abandon à terme de la Messe de Saint**

Pie V !! Ce n'est donc qu'une étape vers cet objectif. Mais qu'importe "*réjouissons-nous, chantons le Te Deum*" !!!

- "*Les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien ne peuvent pas non plus, par principe, exclure la célébration selon les nouveaux livres. L'exclusion totale du nouveau rite ne serait pas cohérente avec la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté*". **Ceux qui refuseront la "valeur et la sainteté" du rite de Paul VI seront donc exclus des dispositions du *Motu proprio*...** Mais tout le monde se réjouit naïvement ! C'est vraiment à pleurer !

- Par ce *Motu proprio*, la célébration de la messe tridentine continue à être soumise à plusieurs conditions mais Mgr Fellay, dans son communiqué enthousiaste, déclare que cette messe "*a été rétablie dans ses droits*" !!! Comment une chose peut être rétablit dans ses droits et faire l'objet de certaines restrictions **alors que la Bulle de Saint Pie V rejetait, précisément, toutes restrictions à sa célébration ?**

- Qu'est ce qu'un "*groupe stable de fidèles*" ?

- Les prêtres autorisés à suivre le missel de Jean XXIII "*doivent être idoines et non empêchés par le droit*". Quid des prêtres de la FSSPX ?

- **Pour qu'un sacrement soit valide et procure des grâces, celui qui l'administre doit être validement ordonné.** Or, selon ce *Motu proprio*, le seul sacrement qui ne pourra pas être dit selon le rituel ancien est le sacrement de l'ordre. Les autres sacrements selon l'ancien rite peuvent donc bien être "autorisés", la grâce ne passera pas. **Car les prêtres qui les administreront auront été ordonnés soit par un évêque sacré suivant le nouveau rite invalide de 1968** ou aura été ordonné dans le nouveau rite du sacrement de l'ordre intrinsèquement invalide (comme cela a été maintes fois démontré). Par ailleurs, l'utilisation de l'ancien rituel pour l'administration des sacrements sera soumis au bon vouloir du curé qui, selon l'article 9 du *Motu proprio*, "*peut*" (ce n'est donc pas une obligation pour lui !) la "*concéder*" (ce n'est qu'une faveur qui sera faite ponctuellement mais dont il ne faudra pas abuser pour éviter d'entraîner un déséquilibre avec les fidèles du rite de Paul VI...), après "*tout bien considéré*" et "*s'il juge que le bien des âmes le réclame*" (?!!!).

Et Mgr Fellay prétend que l'Eglise vient de "*retrouver sa Tradition liturgique*" ! **Mais a-t-il réellement lu le texte de ce véritable piège à gogos ou prendrait-il les fidèles et les prêtres de la FSSPX pour des demeurés ?** »

Un fidèle de la FSSPX

Chers fidèles et chers confrères, écrivez-nous, nous publierons vos réactions
et respecterons votre anonymat

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>